



Cabinet  
Leader de l'opposition officielle

*4 nov. 2014  
11751*

Québec, le 4 novembre 2014

Monsieur Michel Bonsaint  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec  
Édifice Pamphile-LeMay  
Bureau 2.50  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Nous souhaitons pouvoir débattre le mercredi 5 novembre, à la période prévue à cet effet, de la motion jointe en annexe par le député de Bourget.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

Simon Lajoie

Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Bureau 2.157  
Québec (Québec) G1A 1A4  
Téléphone : 418 643-1275  
Télécopieur : 418 643-1906

*[Signature]* 4 nov. 2014  
11751

**AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION**

(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle primordial que jouent les centres locaux de développement (CLD) sur l'ensemble du territoire du Québec, et ce, depuis 1998;

Qu'elle reconnaisse qu'il s'agit d'un modèle où les acteurs du milieu local, entrepreneurs et élus, travaillent de concert au développement de leur communauté;

Que l'Assemblée nationale reconnaisse que les CLD constituent un réseau d'expertise et de contacts qui bénéficie aux entrepreneurs dans le démarrage d'une nouvelle entreprise ou dans le redressement d'une entreprise existante;

Que l'Assemblée nationale prenne acte des 205 000 emplois créés ou maintenus, des 28 000 entreprises créées ou consolidées, ainsi que des 7 milliards de dollars en investissements que les CLD ont entraînés depuis 1998 sur l'ensemble du territoire québécois;

Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de conserver le modèle des CLD qui assure un soutien uniforme, professionnel et indépendant aux entrepreneurs, et ce, sur l'ensemble du territoire du Québec. »

\*\*\*